



20.12.2024

PROJET DE RAPPORT

sur les orientations générales pour la préparation du budget 2026, section III –
Commission
(2024/2110(BUI))

Commission des budgets

Rapporteur: Andrzej Halicki

SOMMAIRE

	Page
PROPOSITION DE RÉOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN	3

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur les orientations générales pour la préparation du budget 2026, section III – Commission (2024/2110(BUI))

Le Parlement européen,

- vu l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (ci-après le «traité FUE»),
- vu l'article 106 bis du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique,
- vu le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027¹ et la déclaration commune convenue entre le Parlement, le Conseil et la Commission dans ce contexte² ainsi que les déclarations unilatérales qui s'y rapportent³,
- vu le règlement (UE, Euratom) 2022/2496 du Conseil du 15 décembre 2022 modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027⁴,
- vu le règlement (UE, Euratom) 2024/765 du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027⁵ (ci-après la «révision du CFP»),
- vu sa position du 16 décembre 2020 sur le projet de règlement du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027⁶,
- vu sa résolution du 15 décembre 2022 sur l'amélioration du cadre financier pluriannuel 2021-2027: un budget de l'Union résilient et adapté aux nouveaux défis⁷,
- vu sa résolution du 3 octobre 2023 sur la proposition de révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027⁸,
- vu sa résolution du 27 février 2024 sur le projet de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027⁹,

¹ JO L 433 I du 22.12.2020, p. 11, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2020/2093/oj>.

² JO C 444 I du 22.12.2020, p. 4.

³ JO C 445 du 29.10.2021, p. 252.

⁴ JO L 325 du 20.12.2022, p. 11, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2496/oj>.

⁵ JO L, 2024/765, 29.2.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/765/oj>.

⁶ JO C 445 du 29.10.2021, p. 240.

⁷ JO C 177 du 17.5.2023, p. 115.

⁸ JO C, C/2024/1195, 23.2.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/1195/oj>.

⁹ JO C, C/2024/6751, 26.11.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/6751/oj>.

- vu la décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom¹⁰,
- vu la proposition de décision du Conseil modifiant la décision (UE, Euratom) 2020/2053 relative au système des ressources propres de l'Union européenne, présentée par la Commission le 22 décembre 2021 [COM(2021)0570], et sa position du 23 novembre 2022 sur cette proposition¹¹,
- vu le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union¹² (ci-après le «règlement financier»),
- vu sa résolution du 10 mai 2023 sur l'incidence sur le budget 2024 de l'UE de l'augmentation des coûts d'emprunt au titre de l'instrument de l'Union européenne pour la relance¹³,
- vu le règlement (UE, Euratom) 2020/2092 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union¹⁴,
- vu l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres¹⁵,
- vu le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2025¹⁶ et les déclarations communes convenues entre le Parlement, le Conseil et la Commission qui y sont annexées,
- vu les conclusions du Conseil du xxx sur les orientations budgétaires pour 2026 xxx,
- vu l'article 95 de son règlement intérieur,
- vu les avis de la commission xxx,
- vu les lettres de la commission xxx,
- vu le rapport de la commission des budgets (Axx),

¹⁰ JO L 424 du 15.12.2020, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2020/2053/oj>.

¹¹ JO C 167 du 11.5.2023, p. 162.

¹² JO L 2024/2509, 26.9.2024, p. 1: ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>.

¹³ JO C, C/2023/1084, 15.12.2023, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2023/1084/oj>.

¹⁴ JO L 433 I du 22.12.2020, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2020/2092/oj>.

¹⁵ JO L 433 I du 22.12.2020, p. 28, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_interinst/2020/1222/oj.

¹⁶ JO L XX,

Budget 2026: bâtir un avenir résilient et prospère pour l'Europe

1. met l'accent sur la croissance économique anticipée prévue pour 2025 et 2026 dans l'Union¹⁷, qui s'accompagnera d'une baisse de l'inflation; prend toutefois acte des incertitudes qui persistent du fait de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, et qui sont aggravées par de nouveaux changements géopolitiques importants, des menaces accrues en matière de sécurité et une hausse du protectionnisme mondial; souligne que, dans ce paysage de plus en plus changeant, l'Union doit impérativement renforcer son autonomie stratégique, accroître sa compétitivité et garantir un avenir prospère pour le continent;
2. est déterminé à faire en sorte qu'en misant sur la résilience économique, la préparation et la sécurité, ainsi que sur le renforcement du marché intérieur, le budget 2026 permette aux citoyens de disposer d'un écosystème solide et soit à la hauteur de leurs priorités; souligne que des investissements supplémentaires s'imposent dans la recherche, l'innovation, les petites et moyennes entreprises (PME), la santé, l'énergie, la protection des frontières, les transitions numérique et écologique, et les possibilités offertes aux jeunes; insiste sur le fait que le budget de l'Union est l'instrument d'investissement le plus important doté d'un effet de levier, qui vient compléter les budgets nationaux et, partant, qui permet à l'Union de faire face aux complexités d'un monde qui évolue rapidement tout en garantissant à ses citoyens prospérité et stabilité;

Investir dans une économie solide et résiliente

3. est convaincu qu'il est possible d'obtenir une résilience économique saine dans l'Union en stimulant les investissements, en soutenant la compétitivité et, par là-même, en améliorant l'autonomie stratégique, afin que l'Union conserve sa souplesse et son autonomie face aux problématiques et à la volatilité mondiales;
4. insiste une nouvelle fois, à cet égard, sur le fait que la recherche et l'innovation restent essentielles au succès de l'Union dans les industries de pointe et les nouvelles technologies propres; demande par conséquent que des financements suffisants soient consentis au titre d'Horizon Europe pour permettre aux entreprises, en particulier les PME, de mettre des innovations sur le marché, d'assurer une croissance économique solide et de stimuler la compétitivité de l'Union dans l'économie mondiale;
5. souligne qu'il importe que les PME bénéficient d'un soutien ciblé et de financements accessibles pour être aux avant-postes de l'innovation, en insistant sur le rôle joué par InvestEU et le volet PME du programme pour le marché unique pour faciliter la création et l'expansion des entreprises innovantes, les aider dans leur croissance et contribuer à conférer à l'économie de l'Union un rôle plus important sur la scène mondiale; insiste également sur l'importance que revêt le programme pour le marché unique pour tirer pleinement parti du potentiel que présente la dimension transfrontière de l'Union;
6. souligne qu'il est urgent d'accélérer encore les transitions écologique et numérique afin

¹⁷ Commission européenne: direction générale des affaires économiques et financières, *European economic forecast – Autumn 2024*, Office des publications de l'Union européenne, 2024.

de créer une économie tournée vers l'avenir et efficace dans l'utilisation des ressources qui demeure attractive pour les entreprises innovantes; plaide en faveur d'investissements significatifs dans les infrastructures numériques d'avenir, en faisant appel à l'intelligence artificielle et à la cybersécurité;

Une Union mieux préparée et capable de réagir efficacement aux crises

7. souligne qu'il importe de garantir la mise en œuvre effective du pacte sur la migration et l'asile; souligne également qu'il est essentiel de gérer et de protéger efficacement les frontières extérieures de l'Union pour garantir le bon fonctionnement de l'espace Schengen et la sécurité de l'Union et de ses citoyens; insiste sur la nécessité de renforcer la lutte contre les réseaux criminels qui interviennent dans le trafic de migrants et de remédier à la vulnérabilité de l'Union face à l'instrumentalisation des migrants dans le cadre d'attaques hybrides;
8. reconnaît que la politique agricole commune constitue une politique européenne stratégique essentielle pour garantir la sécurité alimentaire et le renforcement de l'autonomie de l'Union en assurant la production de denrées alimentaires abordables et de qualité; demande que des ressources suffisantes soient allouées afin d'aider les agriculteurs à faire face aux conséquences de l'inflation, des coûts du carburant, de l'évolution du marché mondial des denrées alimentaires et des phénomènes climatiques défavorables; souligne qu'il est nécessaire d'aider les nouveaux et les jeunes agriculteurs ainsi que de continuer à soutenir la promotion des produits agricoles de l'Union; insiste sur la nécessité de soutenir de manière appropriée la recherche et l'innovation dans le secteur agricole, en particulier au moyen du programme Horizon Europe;
9. souligne le rôle stratégique des secteurs de la pêche et de l'aquaculture et la nécessité de leur apporter un soutien suffisant; souligne également qu'une attention particulière doit être accordée à la flotte de pêche de l'Union afin d'en améliorer la sécurité, les conditions de travail, l'efficacité énergétique et la durabilité, et de renouveler cette flotte;
10. souligne qu'il reste fondamental pour l'Union d'accroître la sécurité et l'indépendance énergétiques; insiste sur le rôle dévolu à l'Union pour garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique et aider les ménages, les agriculteurs et les entreprises à faire face à la volatilité des prix; demande que des investissements supplémentaires soient réalisés dans les infrastructures essentielles, les sources d'énergie renouvelables et à faible intensité de carbone et l'efficacité énergétique; souligne qu'il est nécessaire d'adapter les infrastructures européennes pour répondre aux futurs besoins en énergie dans le cadre de la transition vers une économie propre et moderne; insiste sur l'importance que revêtent les interconnexions, notamment les interconnexions transfrontières, pour assurer un marché de l'énergie de l'Union pleinement intégré qui renforce la sécurité et la résilience d'un approvisionnement européen diversifié face aux perturbations du marché de l'énergie et qui garantit en fin de compte une énergie abordable et durable aux citoyens de l'Union;
11. regrette que les catastrophes naturelles qui ont récemment frappé l'Union aient fait de nombreuses victimes et qu'elles aient eu des effets dévastateurs à long terme sur les

citoyens, les agriculteurs et les entreprises situés et exerçant leurs activités dans les régions concernées; demande que des financements suffisants soient alloués au mécanisme de protection civile de l'Union, notamment aux capacités de rescEU, afin d'aider rapidement et efficacement les États membres confrontés à des situations de crise insurmontables; met l'accent sur le rôle de plateforme que l'Union joue pour coordonner et améliorer la préparation et les capacités des États membres pour réagir immédiatement aux situations d'urgence de grande ampleur qui ont des effets importants;

12. souligne qu'il faut renforcer les capacités de l'Union en matière de sécurité et de défense pour lui permettre d'être mieux préparée et de mieux répondre aux défis géopolitiques sans précédent; estime qu'une telle coopération renforce non seulement la sécurité de l'Europe et de ses citoyens, mais permet également d'accroître l'efficacité, de réaliser des économies potentielles et de parvenir à l'autonomie stratégique; insiste sur l'importance de la mobilité militaire dans le financement d'infrastructures de transport à double usage ainsi que sur l'importance du programme spatial de l'Union dans le renforcement de sa sécurité stratégique au moyen de diverses applications civiles et militaires;

Donner aux citoyens davantage de possibilités dans une société dynamique

13. insiste sur le fait qu'il est essentiel de poursuivre les investissements dans le programme EU4Health et dans le pôle Santé du programme Horizon Europe pour améliorer la santé, la préparation aux futures crises sanitaires et, partant, l'état de santé des citoyens; réaffirme en particulier son soutien au plan européen pour vaincre le cancer, qui constitue un pilier central d'une union européenne de la santé plus forte;
14. souligne qu'il importe d'investir dans les jeunes générations, acteurs clés du changement et du progrès; à cet égard, attire l'attention sur l'importance d'allouer des moyens financiers suffisants à des programmes de l'Union tels qu'Erasmus+, qui s'est avéré très efficace pour élargir l'éducation et la formation dans l'ensemble de l'Union ainsi que pour promouvoir de nouvelles possibilités d'emploi et favoriser les compétences et l'employabilité des jeunes;
15. souligne le rôle essentiel joué par les secteurs de la culture et de la création dans l'amélioration de l'éducation aux médias, la lutte contre la désinformation et la protection de la liberté et du pluralisme des médias en vue d'assurer une bonne résilience culturelle, autant d'éléments fondamentaux pour une démocratie prospère; réaffirme en outre le rôle indispensable du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» pour promouvoir les valeurs européennes, les droits des citoyens et l'égalité hommes-femmes, qui soutient et développe ainsi plus avant une société ouverte, fondée sur les droits, démocratique, égalitaire et inclusive;
16. juge essentiel, pour la stabilité et le progrès dans l'Union, de veiller au bon usage de ses fonds et de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts financiers; souligne le lien manifeste qui existe entre le respect de l'état de droit et la bonne exécution du budget de l'Union, conformément aux principes de bonne gestion financière;

Une Union forte dans un monde en mutation

17. observe qu'il devient de plus en plus indispensable que l'Union reste bien présente sur la scène internationale dans le contexte de l'escalade des conflits mondiaux, des mutations géopolitiques, des actions d'influence étrangère dans le monde et de l'évolution de ses relations avec d'autres puissances politiques mondiales; insiste sur le fait que l'Union a besoin de ressources suffisantes pour réagir aux crises majeures survenant dans son voisinage et dans le monde;
18. souligne que l'environnement sécuritaire de l'Union a fortement changé à la suite de la guerre d'agression illégale, non provoquée et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine; rappelle qu'il importe de renforcer la sécurité des citoyens et de parvenir à l'efficacité dans le domaine de la défense et de l'autonomie stratégique en appliquant une approche globale en matière de sécurité qui couvre les capacités civiles et militaires, les relations extérieures et la sécurité intérieure;
19. souligne que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a eu des conséquences économiques et sociales considérables pour la population européenne; rappelle que certains États membres, en particulier les États dont certaines régions ont une frontière commune avec la Russie et les États membres en première ligne, ainsi que les secteurs vulnérables de l'économie restent particulièrement exposés aux conséquences de la guerre et méritent un soutien dans des domaines tels que l'agriculture, les infrastructures et la mobilité militaire dans l'esprit de solidarité de l'Union;
20. réaffirme avec force son soutien inconditionnel à l'Ukraine alors que cela fait près de trois ans qu'une guerre se déroule sur son sol; souligne que des niveaux élevés de financement restent nécessaires, y compris pour l'aide humanitaire et pour les réparations d'infrastructures essentielles; se félicite de la mise en place de la facilité pour l'Ukraine et du mécanisme de coopération pour les prêts à l'Ukraine en vue de soutenir le rétablissement, la reconstruction et la modernisation de ce pays, et pour favoriser sa progression dans son processus d'adhésion à l'Union;
21. insiste sur les avantages que présentent les fonds de préadhésion, aussi bien pour les pays ayant le statut de candidats à l'Union que pour l'Union elle-même, étant donné que les financements renforcent la stabilité dans la région; souligne par ailleurs que la politique de voisinage de l'Union, à savoir ses partenariats oriental et méridional, contribue à l'objectif global qui consiste à accroître la stabilité, la prospérité et la résilience des voisins de l'Union et, partant, à renforcer la sécurité de notre continent; rappelle que l'Union doit continuer à atténuer d'autres crises et à aider les populations les plus vulnérables dans le monde au moyen de son programme d'aide humanitaire, et qu'elle doit également maintenir son positionnement mondial grâce à l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale;

Questions transversales dans le budget 2026

22. souligne que l'Union est tenue de rembourser les coûts d'emprunt de l'instrument de l'Union européenne pour la relance; constate que les coûts d'emprunt dépendent du rythme des décaissements au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) ainsi que des fluctuations du marché des rendements obligataires et sont donc

intrinsèquement imprévisibles et volatils; insiste dès lors sur le fait que la Commission doit fournir en temps utile des informations fiables et exactes sur les coûts d'emprunt de l'instrument NextGenerationEU (NGEU), sur les décaissements prévus au titre de la FRR tout au long de la procédure budgétaire et sur les dégagements disponibles; attend de la Commission qu'elle mette à jour les prévisions de dégagements lorsqu'elle présentera le projet de budget; lui demande de tenir compte de l'accord interinstitutionnel adopté dans le contexte de l'accord sur le cadre financier pluriannuel (CFP) de 2020, selon lequel les dépenses visant à couvrir les coûts de financement de NextGenerationEU ne devraient pas viser à réduire les programmes et les fonds;

23. souligne de nouveau que le Parlement soutient sans réserve la politique de cohésion et le rôle essentiel qu'elle joue dans la réalisation des priorités de l'Union; répète que la valeur ajoutée optimale que la politique de cohésion présente pour les citoyens dépend de sa mise en œuvre efficace et en temps utile; dans le même ordre d'idées, invite instamment les États membres et la Commission à accélérer la mise en œuvre des programmes opérationnels relevant de fonds en gestion partagée ainsi que des plans pour la reprise et la résilience afin de garantir une exécution rapide du budget et d'éviter l'accumulation d'arriérés de paiements au cours des deux dernières années de la période du CFP;
24. souligne que les régions ultrapériphériques devraient bénéficier de financements adéquats pour compenser les caractéristiques et les contraintes spécifiques de leur situation sociale et économique structurelle visée à l'article 349 du traité FUE;
25. rappelle qu'il n'est possible de mettre en œuvre des programmes de manière efficace qu'avec l'appui d'une administration dévouée; met l'accent sur le travail essentiel accompli par les organes et les agences décentralisées et affirme qu'ils doivent disposer d'effectifs et de ressources suffisants pour leur permettre d'assumer efficacement leurs responsabilités;
 - o
 - o
 - o
26. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission et à la Cour des comptes.